

Centre de formalités des entreprises (CFE) guichet CCI

15 rue de Verdun, centre-ville, Nouméa

BP M 3 – 98 849 NOUMEA CEDEX

Tél : (687) 24 31 30 / Fax : (687) 24 31 31 / Mail : cfe@cci.nc

Horaires : du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00

Vendredi de 08h00 à 12h00



POUR TOUTES MODIFICATIONS CONCERNANT



LA PROROGATION DE LA DURÉE DE LA SOCIÉTÉ (avant le dépôt au CFE faire enregistrer le PV d'assemblée auprès du service de la recette, 1° étage de l'hôtel des impôts, 13 rue de la Somme, Centre-Ville, NOUMEA - le mieux est de faire enregistrer 5 exemplaires du PV / obligatoirement 2 originaux minimum).

MERCI DE NOUS FOURNIR LES PIECES SUIVANTES

R C S	DSF
<ul style="list-style-type: none"> - 2 bulletins modificatifs B3 - L'original du PV d'assemblée ou de ladélibération du CA - Un exemplaire original des statuts mis à jour et certifiés conformes par le représentant légal <p>L'annonce légale (page entière du journal, « Les Nouvelles Calédoniennes », « Actu NC », « la Voix du caillou » , « RRB »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 bulletin modificatif - 1 copie du PV

FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :

FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :

Le RCS-DAE accepte **UNIQUEMENT** les règlements par chèque à l'ordre du « RCS-DAE »

Pour les Personnes morales : 12 050 XPF

FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI (obligatoire lorsque le dossier est déposé aux guichets de la CCI qui consiste à une assistance physique à nos guichets pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.)

4 500 XPF (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou en espèces ou en CB (uniquement le matin par CB)

NB : Dans tous les cas, pensez à faire parvenir un extrait Kbis modifié au service de la Fiscalité professionnelle

Hôtel des impôts, 13 rue de la Somme, Centre-Ville, NOUMEA



25 75 00